

Affiché le
31/07/2024



Département des Côtes d'Armor
COMMUNE D'ANDEL



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/33/CIRCULATION

Le Maire d'ANDEL,

- VU le Code des Communes et notamment l'article L 131-2 réglementant la Police Municipale ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
- VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- VU la demande de SARL MACE, représentée par Monsieur Eric MACE, Gérant de l'entreprise MACE ;
- CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation au lieu-dit la Côte, dans le cadre de travaux nécessitant l'installation d'une grue par SARL MACE, **du 2 septembre au 23 septembre 2024.**
- VU l'avis favorable de Monsieur l'Adjoint au Maire d'ANDEL ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Un rétrécissement de la chaussée au lieu-dit la Côte, à **partir du 2 septembre au 23 septembre 2024.**

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire matérialisera cette restriction.

ARTICLE 3 : Monsieur l'Adjoint au Maire d'ANDEL est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Anzel, le 30 juillet 2024

L'Adjoint au Maire,
Patrick BRIENS